Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 18/12/2015 Date de révision: 08/10/2021 Remplace la fiche: 28/04/2019 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Neutradol Original Désodorisant Aspirateur

Code-barres : 5013912023000

Groupe de produits : Utilisation par les consommateurs

Code du produit : CT2-H02S

UFI : WWD0-80AA-K007-2AJY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant pour aspirateur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M S George Limited

St. George's House, 13-17 St. George's Road, Richmond, Surrey, TW9 2LE - United Kingdom T +44(0)20 8332 1515 - F +44(0)20 8332 1771 sales@msg.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44(0)20 8332 1515

Les heures de bureau seulement.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — H412

Danger chronique, Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Eucalyptol, Hexyl cinnamic aldehyde, Eugenol, Butylphenyl

methylpropional, Alpha-Pinenes, D-Limonene, Citronellol, Cinnamyl alcohol,

Citronellal. Peut produire une réaction allergique.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

08/10/2021 FR (français) 1/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Neutradol Original OPT		1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
EUCALYPTOL	(N° CAS) 470-82-6 (N° CE) 207-431-5 (N° REACH) 01-2119967772-24	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317
ALPHA PINENE NATURAL	(N° CAS) 80-56-8 (N° CE) 201-291-9 (N° REACH) 01-2119519223-49	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Turpentine oil	(N° CAS) 8006-64-2 (N° CE) 232-350-7 (N° Index) 650-002-00-6	<1	Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315
HEXYL CINNAMAL	(N° CAS) 101-86-0 (N° CE) 202-983-3 (N° REACH) 01-2119533092-50	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
EUGENOL	(N° CAS) 97-53-0 (N° CE) 202-589-1 (N° REACH) 01-2119971802-33	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Butylphenyl Methylpropional	(N° CAS) 80-54-6 (N° CE) 201-289-8 (N° REACH) 01-2119485965-18	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 2, H411
(R)-p-mentha-1,8-diène (Note C)	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol)	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Cinnamyl alcohol	(N° CAS) 104-54-1 (N° CE) 203-212-3 (N° REACH) 01-2119934496-29	< 1	Skin Sens. 1, H317
Citronellal	(N° CAS) 106-23-0 (N° CE) 203-376-6	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
acétate d'isopentyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) (Note C)	(N° CAS) 123-92-2 (N° CE) 204-662-3 (N° Index) 607-130-00-2	<1	Flam. Liq. 3, H226

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Co

: Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

08/10/2021 FR (français) 2/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions

normales d'utilisation. Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales

d'utilisation. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales

d'utilisation. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de

malaise consulter un médecin.

Symptômes/effets après inhalation : Non applicable. Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une irritation légère. Symptômes/effets après contact oculaire : Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une irritation légère. Symptômes/effets après ingestion : Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une irritation légère.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Aucune mesure particulière n'est requise. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Éviter le rejet dans l'environnement. Mesures générales

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Mesures antipoussières : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection

respiratoire autorisé.

Pour les secouristes 6.1.2.

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone. Procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Autres informations

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

08/10/2021 FR (français) 3/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière. Assurer une ventilation

appropriée.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Agent oxydant. Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

l'emballage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désodorisant pour aspirateur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate d'isopentyle (123-92-2)		
UE	Nom local	Isopentylacetate
UE	IOELV TWA (mg/m³)	270 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	540 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France	Nom local	Acétate d'isopentyle
France	VME (mg/m³)	270 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m³)	540 mg/m³
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs règlementaires contraignantes
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

aux conditions de manipulation recommandées: pas nécessaire.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Utilisez-le comme indiqué sur l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Couleur : Blanc cassé.
Odeur : parfum.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

08/10/2021 FR (français) 4/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1) Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative Non applicable Solubilité : insoluble dans l'eau. Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières incompatibles

Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Turpentine oil (8006-64-2)	
DL50 orale	500 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	1100 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	11 mg/l/4h

HEXYL CINNAMAL (101-86-0)	
DL50 orale	> 2450 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 3000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5000 mg/l

EUGENOL (97-53-0)	
DL50 orale	2300 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2580 mg/l

08/10/2021 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol) (106-22-9)		
DL50 orale	3450 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	2650 mg/kg de poids corporel	
Citronellal (106-23-0)		
DL50 orale	2500 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg de poids corporel	
EUCALYPTOL (470-82-6)		
DL50 orale	2480 mg/kg de poids corporel	
Butylphenyl Methylpropional (80-54-6)		
DL50 orale rat	1390 mg/kg	
DL50 orale	1390 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel	
Cinnamyl alcohol (104-54-1)		
DL50 orale	2500 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel	
ALPHA PINENE NATURAL (80-56-8)		
DL50 orale	3500 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	
Cancérogénicité	: Non classé	
Foxicité pour la reproduction	: Non classé	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

12.1. Toxicité

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.		
Toxicité aquatique aiguë	Non classé		
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)			
CL50 poisson 1	1,7 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 0,32 mg/l		
EUGENOL (97-53-0)			
CL50 poisson 1	5,6 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,9 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	15,4 mg/l		
3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol) (106-22-	9)		
CL50 poisson 1	10 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l		
Butylphenyl Methylpropional (80-54-6)			
CL50 poisson 1	2,2 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	10,7 mg/l waterflea		
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)			
CL50 poisson 1	0,72 mg/l		
CE50 Daphnie 1	0,36 mg/l		
<u> </u>			

08/10/2021 FR (français) 6/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cinnamyl alcohol (104-54-1)		
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10 mg/l waterflea	
ALPHA PINENE NATURAL (80-56-8)		
CL50 poisson 1	0,28 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,44 mg/l waterflea	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Potentiel de bioaccumulation

HEXYL CINNAMAL (101-86-0)		
Log Pow	5,3	
EUGENOL (97-53-0)		
Log Pow	2,27	
3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol) (106-22-	9)	
Log Pow	3,1	
Butylphenyl Methylpropional (80-54-6)	Butylphenyl Methylpropional (80-54-6)	
Log Pow	4,3	
Cinnamyl alcohol (104-54-1)		
Log Pow	1,95	
ALPHA PINENE NATURAL (80-56-8)		
Log Pow	4,32	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Méthodes de traitement des déchets Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation offici	elle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de dang	ger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballa	ige			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

08/10/2021 FR (français) 7/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée). Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient EUCALYPTOL, Hexyl cinnamic aldehyde, EUGENOL, Butylphenyl methylpropional, ALPHA-PINENES, D-LIMONENE, CITRONELLOL, Cinnamyl alcohol, CITRONELLAL. Peut produire une réaction allergique.

08/10/2021 FR (français) 8/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

08/10/2021 FR (français) 9/9